

**REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE  
VILLE DE THONON-LES-BAINS**



**Délibération du Conseil Municipal  
de la Ville de Thonon-les-Bains  
Séance du 19 février 2024**

CM240219\_002

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Mise à disposition partielle d'un rédacteur territorial auprès de l'Office de Tourisme de Thonon-les-Bains**

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf février, le Conseil Municipal convoqué régulièrement le mardi 13 février 2024 s'est réuni Espace de conférences de l'Excelsior, place Henry Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Christophe ARMINJON, Maire

**En exercice : 39**  
**Présents : 32**  
**Représentés : 7**  
**Votants : 32**  
**Quorum : atteint**

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

Monsieur Christophe ARMINJON, Monsieur Jean-Claude TERRIER, Madame Katia BACON, Monsieur Gérard BASTIAN, Madame Nicole JAILLET, Monsieur Jean-Pierre FAVRAT, Madame Isabelle PLACE-MARCOZ, Monsieur Jean DORCIER, Madame Cassandra WAINHOUSE, Monsieur Jean-Marc BRECHOTTE, Madame Véronique VULLIEZ, Monsieur Philippe LAHOTTE, Monsieur René GARCIN, Madame Carine DE LA IGLESIA, Monsieur Mustafa GOKTEKIN, Monsieur Michel ELLENA, Monsieur Patrick TISSUT, Madame Sylvie COVAC, Monsieur Joël ANNE, Madame Catherine PERRIN, Monsieur Serge DELSANTE, Monsieur Mickaël MAQUAIRE, Madame Johanna LEROY, Monsieur Osman ATES, Monsieur Richard BAUD, Madame Sophie PARRA D'ANDERT, Monsieur Thomas BARNET, Madame Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, Monsieur Marc-Antoine GRANDO, Monsieur Franck DALIBARD, Monsieur Arnaud BERAST, Madame Astrid BAUD-ROCHE.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Madame Brigitte MOULIN à Madame Isabelle PLACE-MARCOZ
- Madame Emmanuelle VUATTOUX à Monsieur Jean DORCIER
- Madame Deborah VERDIER à Madame Véronique VULLIEZ
- Madame Laurence BOURGEOIS à Madame Katia BACON
- Monsieur Jean-Baptiste BAUD à Madame Sophie PARRA D'ANDERT
- Monsieur Jean-Louis ESCOFFIER à Madame Astrid BAUD-ROCHE
- Monsieur Quentin DUVOCELLE à Monsieur Franck DALIBARD

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Michel ELLENA.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

CM240219\_002

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Mise à disposition partielle d'un rédacteur territorial auprès de l'Office de Tourisme de Thonon-les-Bains**

Madame DE LA IGLESIA Conseillère Municipale déléguée au tourisme et à la promotion de la ville, expose :

VU le Code Général de la Fonction Publique,  
VU le Décret 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,  
VU le Décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,  
VU le Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Le service comptabilité de l'Office de Tourisme de Thonon-les-Bains est contraint dans son activité par un sous-effectif ponctuel en raison d'un arrêt maladie de longue durée. Afin d'assurer une continuité de service, il est proposé de mettre à disposition auprès de l'Office de Tourisme de Thonon-les-Bains les compétences financières et comptables d'un agent de la Ville, à partir du 15 janvier 2024, pour une durée initiale de trois mois, renouvelable une seule fois.

A compter de cette date, l'agent concerné demeure statutairement employé par la commune, selon les conditions de statut, d'emploi et de rémunération qui sont les siennes et il est mis à disposition partielle auprès de l'Office de Tourisme selon les conditions exposées dans la convention afférente. L'Office de Tourisme de Thonon-les-Bains procédera au remboursement de la Ville de Thonon-les-Bains conformément aux modalités exposées dans la convention.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

**Pour : 29**

**Contre : 3**

Monsieur Jean-Louis ESCOFFIER, Madame Astrid BAUD-ROCHE, Monsieur Quentin DUVOCELLE

**Ne prend pas part au vote : 7**

Monsieur Jean-Claude TERRIER, Madame Katia BACON, Monsieur Jean-Marc BRECHOTTE, Madame Carine DE LA IGLESIA, Madame Deborah VERDIER, Madame Laurence BOURGEOIS, Monsieur Franck DALIBARD  
(membres du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme)

- DE CONCLURE une convention de mise à disposition partielle, à hauteur de 2 jours par semaine, d'un rédacteur territorial de la Ville de Thonon-les-Bains, auprès de l'Office de Tourisme de Thonon-les-Bains, pour une durée de trois mois, à partir du 15 janvier 2024, dont l'objet est d'assurer le suivi comptable de l'Office de Tourisme de Thonon-les-Bains ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la délibération et proposée dans les mêmes termes, aux membres du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme.



Le Maire,

Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance,

Michel ELLENA

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*